

N° 58

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 25

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. — Services généraux

Rapporteur spécial : M. Robert GUILLAUME

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillaud, Jean Chamant, René Chazelle, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moinet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) ; 450 et annexes, 470 (annexe 31), 471 (tome XIII), 474 (tome V) et in-8° 57.
Sénat : 57 (1981-1982).

Loi de Finances - Premier Ministre (Services généraux).

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	4
EXAMEN EN COMMISSION	7
AVANT-PROPOS	10
CHAPITRE PREMIER : PRESENTATION DES CREDITS	11
CHAPITRE II : LA POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE	19
A. L'évolution des effectifs	19
B. La progression des rémunérations	24
C. L'amélioration de la formation	26
CHAPITRE III : LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	31
A. Les orientations de la nouvelle politique	31
B. L'évolution des crédits	33
C. Observations sur la formation professionnelle	42
CHAPITRE IV : LES ORGANISMES RATTACHES	43
A. Les crédits du ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des Droits de la femme	43
B. La Direction de la Documentation Française	44
C. Le Haut Comité d'Etude et d'Information sur l'alcoolisme	45

D. Le Haut Comité de la Langue Française	45
E. Le Service technique central des Chiffres	46
F. Les Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) ..	46
G. La Délégation à l'Espace aérien	47
H. Les dépenses relatives à l'activité du Médiateur	47

PRINCIPALES OBSERVATIONS

● Sur la politique de la fonction publique

Votre rapporteur rappelle que, depuis le premier collectif de 1981, le rythme des créations d'emplois dans la fonction publique s'est accéléré.

Votre rapporteur entend souligner la nécessité de réduire les inégalités de rémunérations au sein de la fonction publique ; il souhaite également que la situation des administrateurs civils soit enfin améliorée, ce qui répondrait au souci constamment réaffirmé de M. Henri Duffaut, l'ancien rapporteur spécial.

Première observation : des mesures spécifiques ont déjà été prises pour réduire les inégalités de rémunérations ; il semble nécessaire de poursuivre en ce sens.

Deuxième observation : il convient d'améliorer la situation des administrateurs civils.

Depuis de nombreuses années, l'harmonisation des carrières des administrateurs civils avec celles des membres des grands corps techniques n'est pas satisfaisante.

Il est toutefois possible d'améliorer, à un faible coût, la situation actuelle de ces personnels.

● Sur la politique de la formation professionnelle

Votre rapporteur note avec satisfaction la progression des crédits de formation. La Commission des Finances avait insisté, l'an dernier, sur la recherche d'une meilleure adéquation entre les offres et les demandes d'emplois, sur l'insuffisance des contrôles et sur le désordre dans la gestion des crédits de formation.

Cette année, dans le cadre de la lutte contre le chômage, le Gouvernement a prévu deux types d'actions :

- à court terme, des mesures immédiates pour assurer l'insertion de plus d'un million de jeunes ;

- mise en place de trois groupes de travail qui définiront à plus long terme une politique de relance de la formation professionnelle, accompagnée des mesures financières correspondantes.

Une large concertation est engagée et, dans cette logique, votre rapporteur signale que les trois propositions contenues dans le rapport d'information de notre collègue, M. André Fosset, sur les aspects financiers et économiques du sous-emploi (1), doivent être soumises, selon la réponse de l'administration au questionnaire sur l'exécution du budget pour 1981, à la réflexion de ces groupes de travail. Votre rapporteur insiste sur plusieurs points :

– Première observation : le problème des jeunes.

Conformément aux conclusions du rapport Schwartz, il est urgent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en tenant compte de l'inadaptation des qualifications professionnelles sans nuire à la liberté des choix et à la qualité de formation générale.

– Deuxième observation : favoriser le perfectionnement en luttant contre les anomalies relevées dans les stages de formation.

En effet, le pourcentage de stagiaires est d'autant plus faible que l'entreprise est petite et que la qualification est réduite.

Par ailleurs, une fois au chômage, les titulaires des rémunérations les moins élevées ne sont pas incités à suivre un stage de formation, car la différence entre l'allocation de chômage et la rémunération des stagiaires est négligeable. Il convient de prendre des mesures de correction indispensables.

– Troisième observation : élever le niveau de qualification.

Cette dernière proposition est la plus importante. N'oublions pas qu'il existe un fort potentiel d'offres d'emploi qui ne peuvent être satisfaites faute de travailleurs suffisamment qualifiés.

Enfin, votre rapporteur spécial rappelle la nécessité d'un contrôle financier encore plus strict sur l'application des conventions de formation professionnelle. Le contrôle sur pièces semble souvent formel, et le contrôle sur place n'est pas systématique.

– D'où sa quatrième observation : contrôler de façon encore plus rigoureuse l'utilisation des crédits.

● Sur la gestion de divers organismes

– Première observation : utiliser les importants crédits accordés au ministère des Droits de la femme en respectant les objectifs prioritaires en faveur des catégories défavorisées, afin de promouvoir les mesures destinées à faire respecter le droit des femmes dans la société.

(1) Rapport d'information fait au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement du Sénat, sur les aspects financiers et économiques du sous-emploi, par M. André Fosset (Sénat n° 290, session de droit en application de l'article 12 de la Constitution, 1981, pp. 70.71).

- Deuxième observation : les perspectives offertes à l'action du Haut Comité d'Etude et d'information sur l'alcoolisme demeurent trop limitées.

L'augmentation des crédits consentie en 1982 ne devrait pas permettre le maintien, en francs constants, de la dotation affectée aux interventions. Il convient de regretter cette évolution, qui n'est d'ailleurs pas conforme aux souhaits exprimés l'an dernier par votre rapporteur spécial.

- Troisième observation : les interventions du Haut Comité de la Langue française progressent très fortement en 1982 par rapport à 1981.

Cet accroissement de moyens doit permettre au Haut Comité d'atteindre son véritable but : la diffusion de notre langue et la coordination entre les organismes de promotion de la langue française.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours d'une réunion tenue le 3 novembre 1981 sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission a procédé, sur le rapport de M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget pour 1982 des Services généraux du Premier Ministre, à l'exception des dotations affectées à l'aménagement du territoire et à l'information.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, a tout d'abord indiqué que le projet de budget pour 1982 des Services généraux du Premier ministre présentait deux caractéristiques : il est traditionnel par la relative permanence de ses structures et novateur par l'importance de la croissance de certaines dotations.

Comme à l'accoutumée, ces crédits regroupent les moyens accordés à des organismes extrêmement nombreux et variés.

On peut largement estimer à plus de cent ces différents organismes et leur prolifération a déjà conduit la commission à souhaiter la simplification et la rationalisation des structures.

Des modifications interviennent par rapport à l'exercice précédent, pour tenir compte des attributions nouvelles du Premier ministre et des structures gouvernementales :

- les dotations de la mission interministérielle de la mer ont été transférées au budget du ministre de la Mer ;

- en revanche, les crédits précédemment inscrits aux budgets du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Solidarité nationale, consacrés à des interventions en faveur des rapatriés (à l'exclusion des crédits d'indemnisation) ont été regroupés dans le budget des Services généraux.

Traditionnel par la relative permanence de ses structures, le projet de budget pour 1982 est pourtant novateur par l'importance de sa dotation.

Il atteint globalement 7,537 milliards de francs en 1982, contre 6,086 en 1981, soit une progression de 23,84 %. Les crédits de formation professionnelle représentent près de 75 % de ce budget ; ils augmentent de 24,65 %.

Les principales caractéristiques du projet de budget pour 1982 des Services généraux du Premier ministre sont les suivantes :

- une dotation de plus de 90 millions de francs est allouée au ministère des Droits de la femme, notamment en vue d'améliorer la formation professionnelle des femmes.

– les crédits d'intervention du Haut Comité de la Langue Française progressent, d'un exercice à l'autre, de plus de 80 %, dépassant 3 millions de francs en 1982.

– les fonds spéciaux atteignent 286 millions de francs en 1982 (+ 18,90 %).

– les dépenses diverses du Médiateur représentent 6,2 millions de francs en 1982 (+ 16,52 %).

– le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme bénéficie de moyens supplémentaires en personnel et en matériel ; mais ses crédits de subvention n'augmentent que de 9,9 % d'un exercice à l'autre malgré l'observation formulée l'an dernier par la Commission des Finances, qui regrettait la diminution du volume de ses actions.

– les subventions versées aux établissements d'enseignement et de recherche de la fonction publique s'accroissent, d'une année à l'autre, de 13 à 16 % selon les organismes ; les moyens alloués en 1982 à l'Ecole nationale d'administration sont de 101,7 millions de francs (+ 14,49 %) ; ceux des instituts régionaux d'administration sont de 33,99 millions de francs (+ 13,27 %).

– l'effort important accompli en faveur de la formation professionnelle, dans le premier « collectif » pour 1981, se poursuit en 1982 ; la réduction de la dotation globale du chapitre 37-03 (contrôle et interventions) est due à la non-reconduction, pour 1982, du crédit de 17 000 000 francs qui avait été accordé en 1981 pour le financement de la campagne d'information des mesures prises en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi ; mais une provision est inscrite au budget des charges communes en vue de permettre le financement de la nouvelle politique qui devrait être élaborée au sein de trois groupes de travail où les partenaires procèdent à une large concertation ; les crédits de rémunération des stagiaires atteignent 4,31 milliards de francs en 1982 (+ 25,79 %) ; ceux du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale sont de 1,15 milliard de francs (+ 25,29 %) pour le fonctionnement et de 95 millions de francs pour l'équipement, en autorisations de programme ; les dépenses effectivement engagées par les entreprises représentent toujours environ 1,80 % des salaires versés.

– enfin, les moyens accordés à l'action sociale en faveur des rapatriés progressent, d'un exercice à l'autre, de 18,88 % : ils atteignent 59 millions de francs en 1982.

Le rapporteur spécial a conclu en formulant les observations suivantes :

– il semble nécessaire de poursuivre dans la voie de leur réduction les inégalités entre les rémunérations de la fonction publique ; il convient également d'accorder une attention particulière aux difficultés de carrière des administrateurs civils.

– il est urgent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, de remédier aux anomalies constatées dans les stages, d'élever les niveaux de qualification et de contrôler de façon encore plus rigoureuse l'utilisation des crédits.

– il est indispensable de promouvoir les mesures destinées à faire respecter les droits des femmes dans la société.

– les perspectives offertes à l'action du Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme demeurent trop limitées.

– les interventions du Haut Comité de la Langue Française progressent très fortement en 1982 par rapport à 1981 ; cet accroissement de moyens doit permettre au Haut Comité d'atteindre son véritable but : la diffusion de notre langue et la coordination entre les organismes de promotion de la langue française.

La commission a alors procédé à un large échange de vues.

M. Georges Lombard a évoqué la situation de la langue française.

M. Paul Jargot a abordé la question du financement des frais généraux des centres de formation professionnelle.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a demandé des précisions sur le Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes, sur l'aménagement en bureaux de l'Institut Auguste Comte et sur l'origine du rattachement au Premier ministre d'une grande partie des crédits budgétaires affectés à la formation professionnelle.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté l'existence d'une centaine d'organismes rattachés au Premier ministre, qui constituent une source très importante de dépenses ; il a souhaité obtenir des précisions sur la transformation en bureaux des locaux de l'Institut Auguste Comte.

Compte tenu des observations de M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, la commission a adopté le projet de budget pour 1982 des Services généraux du Premier ministre.

AVANT-PROPOS

MESDAMES, MESSIEURS,

Le budget des Services Généraux du Premier Ministre regroupe des services extrêmement divers.

Les principales modifications de structure, par rapport à l'an dernier, peuvent être résumées ainsi :

- la formation professionnelle a été confiée à un ministre ;
- trois ministres se trouvent délégués auprès du Premier ministre : le ministre des Droits de la femme ; le ministre chargé des Relations avec le Parlement ; le ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives ;
- deux secrétaires d'Etat, l'un chargé de l'extension du secteur public, l'autre des rapatriés, ont été nommés auprès du Premier ministre.

En fait, le fascicule budgétaire des Services généraux du Premier ministre n'est pas substantiellement remanié, sous réserve de quelques exceptions. Votre rapporteur spécial peut donc commenter, comme l'an dernier, les principales orientations des politiques de la formation professionnelle, de la fonction publique et des organismes rattachés.

CHAPITRE PREMIER

PRESENTATION DES CREDITS

Le projet de budget pour 1982 des Services généraux du Premier ministre présente deux caractéristiques : il est traditionnel par la relative permanence de ses structures et novateur par l'importance de la croissance de certaines dotations.

Comme à l'accoutumée, ces crédits regroupent les moyens accordés à des organismes extrêmement nombreux et variés, soit :

- les « Services centraux » : expression globale qui recouvre, outre le Secrétariat général du Gouvernement, huit comités, commissions et conseils dont il est impossible, faute de précision dans le fascicule « bleu » (« Services votés - mesures nouvelles »), d'individualiser les dotations prévisionnelles ; en revanche, ces instances figurent dans les documents relatifs au « budget voté » (fascicule « vert », qui est publié après le vote du budget par le Parlement).

- sept organismes dont la dotation est individualisée dans le fascicule « bleu ».

- la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, placée sous l'autorité d'un ministre délégué, qui anime divers comités, conseils et commissions et qui assure le contrôle administratif de sept établissements d'enseignement.

- la Direction de la documentation française.

- le Ministère de la formation professionnelle, dont relèvent sept organismes.

- le Ministère des Droits de la femme, ses déléguées régionales et chargées de mission départementales.

- le Secrétariat d'Etat chargé des rapatriés.

- vingt-deux comités, conseils, commissions et hauts-comités.

- le médiateur.

On peut largement estimer à plus de cent ces différents organismes et leur prolifération a déjà conduit votre commission à souhaiter la simplification et la rationalisation des structures.

Aujourd'hui, des modifications interviennent par rapport à l'exercice précédent, pour tenir compte des attributions nouvelles du Premier ministre et des structures gouvernementales :

- En moins, les dotations de la mission interministérielle de la mer, qui ont été transférées au budget du Ministère de la Mer.

- En plus, les crédits précédemment inscrits aux budgets du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la solidarité nationale, consacrés à des interventions en faveur des rapatriés (à l'exclusion des crédits d'indemnisation, qui restent inscrits au budget des charges communes).

Traditionnel par la relative permanence de ses structures, le projet de budget pour 1982 est pourtant novateur par l'importance de sa dotation.

Il atteint globalement 7,537 milliards de francs en 1982, contre 6,086 en 1981, soit une progression de 23,84 %. Les crédits de formation professionnel le représentent 74,6 % de ce budget ; ils augmentent de 24,65 %.

Le taux de croissance globale devrait excéder largement la dérive inflationniste, ce qui conduirait en 1982 à une augmentation, en francs constants, de ces crédits.

Devant la diversité des actions proposées, il est indispensable d'affiner l'analyse.

I - LES ORGANISMES DIVERS

a) Les dépenses ordinaires :

Plusieurs dotations bénéficient d'un accroissement de leurs crédits supérieur à la moyenne du budget.

En premier lieu, le ministère des Droits de la femme, dont les moyens excèdent très largement les dotations précédemment accordées à la condition féminine (+ 85 millions de francs), notamment sous l'effet :

- d'un transfert de 32 millions de francs du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (ch. 43-02).

- d'une demande de crédit « destiné à permettre notamment l'organisation de la formation et de l'information en faveur des femmes et la mise en place de structures d'accueil pour les femmes en difficulté, les jeunes travailleuses et les femmes seules » (+ 28 millions de francs).

– d'une demande de crédit correspondant à la création de 200 emplois non budgétaires pour les associations féminines (+ 10 millions de francs).

Par ailleurs, 45 emplois sont créés au ministère, gagés en partie (coût net : 1,6 million de francs) et la charge des loyers est évaluée à 1,8 million de francs.

En second lieu, l'incidence des modifications apportées à la composition du Gouvernement par le décret du 23 juin 1981.

En troisième lieu, l'incidence des extensions en année pleine des créations d'emplois du collectif pour 1981 :

- dans les « Services centraux » : 46,
- à la Direction de la documentation française : 29,
- dans les centres interministériels de renseignements administratifs : 8,
- au Service technique central des chiffres : 6.

En quatrième lieu, le coût des principales demandes de créations d'emplois pour 1982 (1) :

- dans les Services centraux : 37 (coût : 3,2 millions de francs)
- à la Direction de la documentation française : 8 (coût 0,7 million de francs).

Enfin, le financement d'actions jugées prioritaires, soit :

- l'aménagement en bureaux des locaux de l'Institut Auguste Comte (provision de 5,6 millions de francs),
- la poursuite de l'informatisation des services du Premier ministre (4,3 millions de francs),
- les interventions du Haut Comité de la langue française (1,38 million de francs, soit + 82,26 % d'un exercice à l'autre).
- l'achat de matériel informatique par la Direction de la documentation française (+ 1 250 000 francs).

La dotation des fonds spéciaux progresse de 18,90 %.

Celle du médiateur s'accroît de 16,52 %.

(1) Les créations nettes d'emplois, pour les services sous revue, s'élèvent à 151. Notons que la vive progression des dépenses de personnel contraste parfois avec la stabilité des dépenses de matériel, ce qui peut créer des difficultés en cours d'exercice (exemple de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique).

DEPENSES ORDINAIRES DES

Les crédits sont exprimés en francs.

SERVICES ET ACTIONS	DEPENSES DE PERSONNEL (Rémunérations d'activité ; retraites et charges sociales) (A)			DEPENSES DE MATERIEL ET DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES (B)		
	Crédits voies en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)	Crédits voies en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
Centres interministériels de renseignements administratifs	1 917 361	2 978 939	+ 55,36	938 534 (1)	958 534	+ 2,13
Comité interministériel de la Sécurité nucléaire	193 386	218 120	+ 12,78	-	-	-
Corps unique des administrateurs civils	4 678 185	5 276 054	+ 12,78	-	-	-
Délégation à l'espace aérien	292 394	334 285	+ 14,32	663 680	668 332	+ 0,70
Dépenses relatives à l'activité du « médiateur »	-	-	-	-	-	-
Direction de la Documentation française	22 042 554	28 409 537	+ 28,88	4 910 775 (1)	6 240 853	+ 27,08
Direction générale de l'Adminis- tration et de la fonction publique	10 127 640	11 895 440	+ 17,45	1 405 547	1 406 792	+ 0,09
Droits de la femme	3 960 800	8 487 796	+114,29	1 056 217 (1)	6 012 429	+ 469,24
Fonctionnaires d'outre-mer	7 013 124	6 613 403	- 5,69	177 549	177 549	0
Fonds spéciaux	-	-	-	-	-	-
Haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme	462 056	602 307	+ 30,35	100 934	145 934	+ 44,53
Haut comité de la langue française	906 246	1 069 867	+ 18,05	414 400	480 757	+ 16,01
Inspection générale des affaires d'outre-mer	1 066 633	1 213 431	+ 13,76	269 196	269 196	0
Premier ministre, ministres et secrétaires d'Etat	2 396 081	4 528 040	+ 88,97	780 618	1 513 402	+ 93,33
Service technique central des chiffres	1 575 230	3 586 935	+127,70	497 373	498 118	+ 0,19
Services centraux	49 277 289	73 193 575	+ 48,53	24 002 232 (2)	35 104 183 (2)	+ 46,25

(1) Non compris les « loyers et indemnités de réquisition », repris en 1982 au titre des « Services Centraux ».

(2) Y compris les « loyers et indemnités de réquisition » inscrits en 1981 au titre de plusieurs services et repris en 1982 au titre des

(3) Cette très forte progression s'explique en partie par un transfert de crédits (à hauteur de 32 millions de francs) en provenance des fonds promotion sociale (ch. 43-02).

ORGANISMES RATTACHES

TRAVAUX D'ENTRETIEN (C)			DEPENSES DIVERSES (D)			SUBVENTIONS OU CREDITS D'INTERVENTION (E)			TOTAUX (A) + (B) + (C) + (D) + (E)		
Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 855 825	3 937 473	+ 37,87
-	-	-	-	-	-	-	-	-	193 386	218 120	+ 12,78
-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 678 185	5 276 054	+ 12,78
-	-	-	-	-	-	-	-	-	956 074	1 002 617	+ 4,86
-	-	-	5 251 141	6 118 721	+ 16,52	-	-	-	5 251 141	6 118 721	+ 16,52
270 130	270 130	0	2 985 864	3 285 864	+ 10	-	-	-	30 209 323	38 206 384	+ 26,47
-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 533 187	13 302 232	+ 15,33
-	-	-	-	-	-	2 538 720	77 738 205	-2962,10	7 555 737	92 238 430(3)	+ 1120,77(3)
-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 190 673	6 790 952	- 5,55
-	-	-	240 631 505	286 127 502	+ 18,90	-	-	-	240 631 505	286 127 582	+ 18,90
-	-	-	-	-	-	4 020 140	4 420 140	+ 9,94	4 583 130	5 166 381	+ 12,76
-	-	-	-	-	-	1 677 589	1 057 589	+ 82,26	2 998 235	4 608 213	+ 53,69
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 335 829	1 482 627	+ 10,98
-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 176 699	6 041 142	+ 90,17
-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 072 603	4 085 253	+ 97,10
2 327 456	8 157 456	+250,48	-	-	-	-	-	-	75 606 977	116 455 214	+ 54,00

« Services centraux »
de la formation professionnelle et de la

Le Haut Comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme bénéficie de moyens supplémentaires en personnel et en matériel ; mais ses crédits de subvention n'augmentent que de 9,9 % d'un exercice à l'autre, malgré l'observation formulée l'an dernier par la Commission des Finances, qui regrettait la diminution du volume de ses actions.

b) Les dépenses en capital

(en milliers de francs)

	crédits votés en 1981	crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
<i>- Service technique central des chiffres :</i>			
● Autorisations de programme	1 238	1 400	+ 13,08
● Crédits de paiement	1 000	1 400	+ 40,00
<i>- Secrétariat général du Gouvernement :</i>			
● Autorisations de programme	5 660	7 000	+ 23,67
● Crédits de paiement	4 000	8 000	+ 100

II - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

a) Subventions de fonctionnement

(en milliers de francs)

	crédits votés en 1981	crédits demandés pour 1982	variation (en %)
- Ecole nationale d'administration (E.N.A.) . . .	88 892	101 777	+ 14,49
- Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (C.H.E.A.M.)	1 279	1 484	+ 16,03
- Institut international d'administration publique	11 987	13 686	+ 14,17
- Instituts régionaux d'administration (I.R.A.) .	30 013	33 997	+ 13,27
(dont :)			
(IRA de Lille)	6 153	6 933	+ 12,68
(IRA de Lyon)	6 124	6 802	+ 11,07
(IRA de Nantes)	6 031	6 680	+ 10,75
(IRA de Metz)	6 705	7 418	+ 10,63
(IRA de Bastia)	5 000	6 164	+ 23,28

Les dotations devraient, en francs constants, être appelées, en 1982, à se maintenir ou à régresser.

Les difficultés financières du Centre de hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes – le déficit est de l'ordre de 270 000 francs en 1981 – expliquent la relative priorité accordée à l'établissement.

b) *Dépenses en capital*

(en milliers de francs)

	AP		CP	
	1981	1982	1981	1982
Instituts régionaux d'Administration (I.R.A.)	2 400	4 000 (+ 66,66 %)	6 000	5 500 (- 9,16 %)

III – FORMATION PROFESSIONNELLE

A. Les quatre « grands chapitres »

(en milliers de F)

Chapitres	Actions	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
37-03	Contrôle et fonctionnement des instances-interventions	49 362	46 071	- 7,14
43-03	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale	920 693	1 153 682	+ 25,29
43-04	Rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle	3 426 594	4 310 594	+ 25,79
66-00	Dotations en capital du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.			
	- Autorisations de programme	84 000	95 000	+ 13,09
	- Crédits de paiement	105 000	100 000	- 4,76

La réduction de la dotation globale du chapitre 37-03 est notamment due à la non-reconduction, pour 1982, du crédit de 17 000 000 de francs qui avait été accordé en 1981 pour le financement de la campagne d'information des mesures prises en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

B - Délégation à la formation professionnelle

(en francs)

	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
Dépenses de personnel	8 029 384	10 243 888	+ 27,58
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services	1 411 827 (1)	1 543 647	+ 9,34
Total	9 441 211	11 787 535	+ 24,85

(1) Non compris les « loyers et indemnités de réquisition » inscrits en 1981 à l'article 30 du chapitre 34-91 et repris en 1982 à l'article 10 du chapitre 34-91 au titre des « Services centraux » (soit 2 208 473 F en 1981).

Dix emplois sont créés à la Délégation (coût : 1,5 million de francs) ; 35 sont également créés dans les services régionaux (coût : 4,2 millions de francs).

IV. L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES RAPATRIÉS

Cette dotation ne regroupe que les crédits affectés aux prestations d'accueil des rapatriés, à l'exclusion de l'indemnisation.

(en francs)

	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982
Service des rapatriés	—	2 000 000
Prestations d'accueil aux rapatriés	17 000 000	13 300 000
Prestations de reclassement économique aux rapatriés . . .	6 000 000	4 750 000
Prestations sociales aux rapatriés	27 000 000	24 750 000
Interventions de l'Etat en faveur des Français musulmans et eurasiens	—	14 641 949
	50 000 000	59 441 949 (+ 18,88 %)

CHAPITRE II

LA POLITIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les nouvelles orientations de la politique de la fonction publique intéressent :

- l'évolution des effectifs ;
- la progression des rémunérations ;
- l'amélioration de la formation.

A. L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'un des principaux objectifs du projet de loi de finances pour 1982 est constitué par la lutte contre le chômage. Dans le cadre de cette politique, une priorité est accordée à la création d'emplois publics.

A cet égard, comme le note le Rapport économique et financier, « le Gouvernement a décidé de rompre avec la politique menée antérieurement qui tendait à réduire fortement les créations nettes d'emplois publics. Celles-ci constituent désormais, au contraire, une contribution directe de la politique budgétaire à l'amélioration du service public et au soutien de l'emploi. »

Dans ces conditions, l'importance des créations d'emplois publics est sans précédent.

Déjà, le collectif de 1981 a créé plus de 54 000 emplois, dont près de 45 000 à la charge, totale ou partielle, de l'Etat, et plus de 9 000 dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Le projet de budget pour 1982 crée plus de 61 000 emplois à la charge, totale ou partielle, de l'Etat, auxquels s'ajouteront plus de 10 000 emplois dans les hôpitaux et établissements sanitaires et sociaux. Au total, plus de 125 000 emplois publics auront été créés en moins de dix-huit mois.

Le tableau reproduit ci-dessous fournit le détail des créations nettes d'emplois publics prévues par le « collectif » de 1981 et par le projet de loi de finances pour 1982.

CREATIONS NETTES D'EMPLOIS PUBLICS

	Collectif de 1981	Projet de loi de finances pour 1982	Total
A. Emplois dont la création est prévue par la loi de finances			
<i>I. Budget général :</i>			
1. Emplois budgétaires.....	22.895 (1)	35.293 (3)	58.188
2. Emplois non budgétaires financés par l'État :			
— établissements publics.....	1.268	2.462	3.730
— enseignement privé.....	1.000	2.000	3.000
— coopérants.....	"	180	180
— divers.....	530	651	1.181
Total (2).....	2.798	5.293	8.091
Sous-total (1) + (2).....	25.693	40.586	66.279
3. Subventions pour la création d'emplois d'initiative locale....	5.000	10.000	15.000
4. Subventions pour la création d'emplois sociaux et culturels....	2.250	4.910	7.160
Total (I).....	32.943	55.496	88.439
<i>II. Budgets annexes :</i>			
Emplois budgétaires.....	8.003 (2)	5.698 (4)	13.701
Recrutements sur emplois vacants (P.T.T.).....	4.000	—	4.000
Total (II).....	12.003	5.698	17.701
III. Totaux pour l'État.....	44.946	61.194	106.140
B. Autres emplois publics			
<i>IV. Hopitaux et établissements sanitaires et sociaux :</i>			
Hôpitaux.....	2.000		
Établissements sanitaires et sociaux.....	7.340		
Total (IV).....	9.340	(5)	(5)
V. Totaux généraux.....	54.286	(6)	(6)

(1) Dont Défense : 1.000.

(2) P.T.T. : 8.000; B.A.P.S.A. : 3.

(3) Dont Défense : 1.683.

(4) P.T.T. : 5.650; essences : 46; divers : 2.

(5) La création de plus de 10.000 emplois et actuellement envisagée pour 1982, soit plus de 19.000 au total.

(6) Le nombre total de créations nettes d'emplois publics dépassera donc 71.000 en 1982 et 125.000 au total.

La catégorie des « emplois d'initiative locale » correspond au souci de permettre la création d'emplois par des organismes qui développent des activités et des services qui n'avaient jusqu'à présent été pris en compte ni par les services publics, ni par les entreprises. L'Etat intervient sous forme d'une subvention forfaitaire par emploi créé versé à des associations ou collectivités locales, qui doivent, au bout d'un an, assurer le financement de la dépense. Des subventions durables sont également accordées en vue de la création d'emplois sociaux et culturels par des associations ou organismes, dans le cadre d'un cofinancement avec les organismes, les usagers ou les collectivités locales.

**EMPLOIS D'INITIATIVE LOCALE
ET EMPLOIS SOCIAUX ET CULTURELS
Subventions de l'Etat**

(En nombre d'emplois)

	Collectif de 1981	Projet de loi de finances pour 1982	Total
I. <i>Emplois d'initiative locale</i>	5.000	10.000	15.000
II. <i>Emplois sociaux et culturels (par ministère) :</i>			
Agriculture	—	60	60
Culture	500	3.000	3.500
Justice	—	50	50
Santé et Solidarité nationale	1.250	1.050	2.300
Temps libre	500	750	1.250
Total (II)	2.250	4.910	7.160
Totaux généraux	7.250	14.910	22.160

S'agissant des seuls emplois budgétaires, l'évolution est la suivante depuis l'année 1978 :

CREATIONS NETTES D'EMPLOIS BUDGETAIRES
(en milliers d'agents, arrondis à la centaine)

1978	1979	1980	1981 (L.F.I.)	Collectif 1981	Projet de loi de finances 1982
25,6	22,5	15,1	1,8	30,9	41,0

Les emplois budgétaires et non budgétaires financés par l'Etat sont créés dans les ministères où les besoins d'un renforcement des effectifs étaient les plus ressentis par la population. Pour le projet de loi de finances pour 1982, 72,8 % d'entre eux sont créés au titre de l'éducation nationale, des P.T.T., de la police nationale et des ministères sociaux (solidarité nationale, travail, santé). Une priorité absolue a été donnée aux emplois créés « sur le terrain », au service direct du public. Les emplois créés à l'administration centrale représentent moins de 1,1 % du total.

Votre rapporteur spécial souligne que l'effort proposé au titre de l'éducation nationale représente la moitié des créations nettes d'emplois civils du budget général. Cette mesure permettra une amélioration très sensible de la qualité de l'enseignement.

7 000007

**CREATIONS NETTES D'EMPLOIS BUDGETAIRES
ET NON BUDGETAIRES FINANCES PAR L'ETAT
Récapitulation par ministère**

	Collectif 1981	P.L.F. 1982	Total
Agriculture et industries agro-alimentaires	275	593	868
Culture	509	1.115	1.624
Économie et finances	4.000	3.041	7.041
Éducation nationale	12.330	19.328	31.658
Intérieur et décentralisation	1.000	6.000	7.000
Justice	1.000	1.301	2.301
Recherche et technologie	473	1.503	1.976
Relations extérieures	315	454	769
Services du Premier ministre	128	192	320
Solidarité nationale. — Santé. — Travail	1.894	2.988	4.882
Temps libre	905	356	1.261
Transports	123	388	511
Urbanisme et logement	1.307	1.170	2.477
Divers	434	474	908
Défense	1.000	1.683	2.683
Total pour le budget général	25.693	40.586	66.279
P.T.T.	8.000	5.650	13.650
Divers budgets annexes	3	48	51
Total général	33.696	46.284	79.980

L'évaluation la plus récente des effectifs des agents de l'Etat provient d'une enquête effectuée auprès des directions du personnel des différents ministères concernant leurs effectifs en fonction au 1er janvier 1981.

Le renouvellement annuel de cette enquête lui confère une validité accrue, en particulier pour les personnels individualisés budgétairement. Toutefois, le mode même de gestion de certains personnels non titulaires entraîne une sous-estimation des effectifs de ces personnels, en particulier du fait de calculs d'équivalence d'emplois à temps partiel en emplois à temps complet.

Compte tenu des résultats antérieurs, ainsi que de divers renseignements figurant dans les documents budgétaires, on peut donner comme ordre de grandeur de cette sous-estimation un effectif de 25 000 agents, en gardant toutefois à l'esprit l'incertitude de cette évaluation.

Au début de l'année 1981, les effectifs des administrations de l'Etat (non compris les établissements publics nationaux) étaient de l'ordre de 2 460 000, soit 1 778 000 titulaires civils, 373 000 non titulaires et 308 000 militaires.

Les effectifs civils se sont faiblement accrus au cours de l'année 1980, d'environ 0,5 %. Cette augmentation provient des titulaires (+ 14 000, soit + 0,8 %), les effectifs de non titulaires étant pratiquement stables.

Votre rapporteur spécial souhaite insister sur l'importance des mesures, actuellement à l'étude, tendant à remédier à l'inégalité entre les titulaires et les non titulaires. Le Parlement aura à se prononcer sur ces mesures.

Ces mesures doivent, en premier lieu, permettre l'intégration, dans les différents corps de la fonction publique, de la plupart des agents non titulaires actuellement en fonction. Il s'agit, en second lieu, de prendre les dispositions nécessaires pour éviter, conformément à ce que prévoit le statut général de la fonction publique, que les emplois correspondant aux besoins permanents de l'administration puissent être confiés à des non titulaires.

Par circulaire en date du 7 août 1981, le Premier ministre a demandé aux administrations de « suspendre tout licenciement d'agents non titulaires qui ne serait pas justifié par des motifs légitimes ».

Il a également annoncé la constitution d'un groupe de travail chargé d'examiner la situation des agents non titulaires.

La mission de ce groupe de travail comporte, d'une part, la préparation d'un projet de loi précisant le principe de la titularisation des agents de l'Etat y ayant vocation et la situation de ceux des non titulaires qui ne bénéficieraient pas d'une telle mesure. Elle s'étend, d'autre part, à la préparation d'un plan d'intégration dont la durée ne devrait pas excéder le terme de cinq ans.

Si le Parlement approuve les orientations fixées par le Gouvernement, la mise en oeuvre de ce plan d'intégration pourra commencer dès 1982.

B. LA PROGRESSION DES REMUNERATIONS

Deux objectifs ont déterminé la politique des rémunérations dans la fonction publique :

- le maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des rémunérations ;
- un effort particulier en faveur des titulaires des traitements les moins élevés.

L'accord salarial conclu en avril 1980 avec les organisations syndicales autonomes, C.G.C., C.F.T.C., F.O. et F.E.N., ainsi que les mesures salariales intervenues à titre conservatoire à compter du 1er juillet 1981, illustrent ces orientations.

Ils garantissent tout d'abord un strict maintien du pouvoir d'achat des traitements par des ajustements réguliers à la hausse des prix à la consommation. C'est ainsi qu'en 1980, les traitements ont progressé de 13,6 %, soit exactement la hausse des prix.

Au 1er octobre 1981, les traitements ont fait l'objet d'une augmentation de 10,8 %, ainsi échelonnée :

1er janvier 1981	0,1 %
1er avril 1981	3,0 %
1er juillet 1981	3,4 %
1er octobre 1981	4,3 %.

Ces 10,8 % correspondent également à la hausse du coût de la vie calculée depuis le 1er janvier 1981 jusqu'au 30 septembre 1981.

La stricte égalité entre le taux de progression des rémunérations et le pourcentage d'accroissement des prix de détail ne doit pas dissimuler, comme votre rapporteur spécial l'avait déjà constaté l'année dernière, que les fonctionnaires demeurent toujours appelés à « faire l'avance » de l'inflation, puisque leurs rémunérations ne sont ajustées qu'avec retard.

Mais un effort particulier a été accompli, en 1981, en faveur des titulaires des revenus les plus bas :

– majoration de 60 F des taux de l'indemnité mensuelle spéciale (à compter du 1er juillet 1981) : la hiérarchie des taux va désormais de 30 F à 240 F ;

– extension du bénéfice de cette indemnité mensuelle spéciale à certaines catégories de personnels ;

– attribution d'une prime unique et exceptionnelle aux agents civils et militaires (à compter du 1er octobre 1981) : le montant de cette prime va de 150 F à 600 F ;

– suppression de l'abattement de 10 % sur les rémunérations des agents non titulaires âgés de moins de 18 ans.

Des mesures ont également été prises pour les retraités :

– relèvement, au 1er juillet et au 1er octobre 1981, de l'indice du minimum de pension ; quatre points d'indice majoré ont été attribués ;

- intégration d'un point de l'indemnité de résidence, au 1er octobre 1981, dans le traitement soumis à retenue pour pension ;

- extension de la mensualisation du versement des pensions : depuis le 1er janvier 1981, 15 centres se trouvent mensualisés, représentant environ 1 100 000 pensionnés ; le projet de budget pour 1982 propose de mensualiser 3 centres supplémentaires, portant ainsi à près d'1 300 000 l'effectif des personnes intéressées.

Ces mesures présentent un réel intérêt, d'autant plus que le coût de chaque réforme est très élevé, comme le prouve le rappel des quelques données suivantes :

- le coût, en année pleine, de l'intégration d'un point de l'indemnité de résidence dans le traitement de base est de l'ordre de 780 millions de francs ;

- le coût, en année pleine, de la mensualisation des centres restants (surtout Paris) est de 4,3 milliards de francs ;

- le coût, au 1er janvier 1981, d'une augmentation de 1 % du traitement des fonctionnaires est de 2,8 milliards de francs.

La dotation du chapitre 31-94 du budget des Charges communes, qui a pour objet de faire face à des hausses de rémunérations en 1982, passe de 5,53 milliards de francs en 1981 à 11,03 milliards de francs en 1982.

C. L'AMELIORATION DE LA FORMATION

Le budget des Services Généraux du Premier ministre assure, par subventions, le financement de quatre organismes : l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.), les Instituts Régionaux d'Administration (I.R.A.), le Centre de Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes (C.H.E.A.M.), l'Institut International d'Administration Publique (I.I.A.P.).

1. L'Ecole Nationale d'Administration

Le montant de la subvention versée à l'ENA passe de 88,9 millions de francs en 1981 à 101,8 millions de francs en 1982 (+ 14,49 %).

En 1981, le budget primitif de l'ENA a été de 90,2 millions de francs.

Les conditions d'exécution du budget pour 1981 n'appellent pas de remarques particulières, sauf en ce qui concerne les frais de transport et de déplacement où un dépassement de 900 000 francs des dépenses est à prévoir compte tenu :

- de la diversification des stages et des déplacements liés aux activités pédagogiques ;

– de l'augmentation du nombre de stagiaires du cycle préparatoire susceptibles d'être affectés en province à compter du 1er novembre prochain ;

– de la provincialisation du recrutement des jurys des concours d'entrée et d'accès au cycle préparatoire comme des enseignants.

Votre rapporteur spécial insiste sur plusieurs points :

– L'ENA doit accueillir de plus en plus d'éléments issus de milieux modestes ;

– le concours interne doit retrouver sa signification initiale dans l'accès à l'ENA : en effet, il est apparu que les règles d'accès au concours interne permettent actuellement à des candidats n'ayant pas, ou ayant peu servi dans l'administration, de bénéficier de facilités de préparation à ces concours et d'en subir les épreuves ;

– le régime de la scolarité pourrait être aménagé afin de mieux préparer les élèves à l'exercice de responsabilités en province et de mieux les mettre en contact avec les réalités sociales : les fonctionnaires doivent être autant des humanistes que des techniciens.

D'une façon plus générale, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, met à l'étude les mesures qui paraissent souhaitables afin de démocratiser le recrutement de l'Ecole et d'adapter l'enseignement aux nécessités d'une administration moderne.

2. Les Instituts régionaux d'administration (IRA)

L'évolution des dotations de fonctionnement consenties au profit des IRA, d'un exercice à l'autre, est la suivante :

	1981 (en milliers de francs)	1982 (en milliers de francs)	Variation (en %)
IRA de Lille	6 153	6 933	+ 12,68
IRA de Lyon	6 124	6 802	+ 11,07
IRA de Nantes	6 031	6 680	+ 10,75
IRA de Metz	6 705	7 418	+ 10,63
IRA de Bastia	5 000	6 164	+ 23,28
TOTAUX	30 013	33 997	+ 13,27

Celle des dépenses en capital est reproduite dans le tableau ci-dessous :

	AP		CP	
	1981	1982	1981	: 1982
	(en milliers de francs)			
Instituts régionaux d'Administration (I.R.A.)	2 400	4 000 (+ 66,66%)	6 000	5 500 (- 9,16%)

Les difficultés rencontrées par les IRA sont de deux ordres : pédagogiques ou administratives et financières.

Sur le plan pédagogique, la réforme de la scolarité (arrêté et circulaire du 16 décembre 1980) est entrée en vigueur dès le 1er janvier 1981. Les élèves de première année, au lieu de suivre une année entière d'enseignement avant de partir en stage, ont donc été envoyés en stage après quatre mois et demi de cours.

D'après les informations recueillies par la direction générale de l'administration et de la fonction publique, ce contact plus rapide avec les réalités professionnelles apparaît très positif. C'est ainsi, par exemple, que durant la période de cours les élèves ont été stimulés par la proximité du stage ; ils ont adopté, en général, une attitude plus active que les années précédentes.

Sur le plan administratif et financier, la principale difficulté provient du fait que la subvention de l'Etat, qui constitue plus de 98 % des ressources des cinq établissements, est divisée en deux parties :

- une partie actualisée et revalorisée chaque année, qui correspond aux frais de personnel ;
- une partie bloquée au niveau des crédits accordés au budget pour 1978, qui intéresse les dépenses de fonctionnement.

C'est sur ces dépenses de fonctionnement que sont payées les indemnités de stage des élèves, qui sont périodiquement réactualisées et représentent donc une fraction croissante des dépenses du budget de fonctionnement.

Il n'est pas envisagé, à l'heure actuelle, de créer un sixième IRA.

3. Le Centre de Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM)

Le montant de la subvention versée au CHEAM progresse, d'une année à l'autre, de 16,03 %, atteignant 1,48 million de francs en 1982.

Le CHEAM est confronté à deux types de difficultés.

En premier lieu, sa situation financière s'est aggravée.

Une gestion rigoureuse du budget 1980 n'a pu empêcher l'existence d'un déficit, prévu dès l'établissement du budget, et dont on a pu toutefois réduire l'ampleur.

Le total des dépenses réglées au 31 décembre 1980 s'est élevé à 1 454 030,06 F, tandis que les recettes effectivement perçues ont été de 1 357 441,20 F.

Il en est résulté un déficit de 96 588,78 F qui a pu être épongé grâce à un report sur l'année 1980 d'un solde créditeur de 104 511,48 F de l'exercice 1979.

Le déficit enregistré en 1980 ne fera que s'amplifier en 1981 et pour le moment, à moins de recettes exceptionnelles et en dépit des efforts entrepris pour limiter les dépenses, rien ne permet de prévoir qu'il puisse être résorbé d'ici la fin de l'exercice ; l'insuffisance de ressources atteint 271 359 F pour 1981.

En second lieu, les possibilités de formation offertes par le Centre sont encore trop souvent négligées par les directions du personnel alors que les besoins en agents compétents ayant une bonne connaissance des problèmes des pays d'Afrique, du monde arabe et d'Asie ne font que croître.

Cette réticence des organismes responsables de la gestion des personnels peut s'expliquer en partie par des restrictions de crédit qui conduisent à privilégier les actions de formation plus orientées vers la gestion ou vers des formations techniques plus traditionnelles.

4. L'Institut International d'Administration Publique (IIAP)

Le montant de la subvention versée à l'Institut augmente, d'un exercice à l'autre, de 14,17 % ; il atteint 13,68 millions de francs en 1982.

Le développement des activités de l'Institut s'est principalement opéré à l'intérieur du budget de l'Institut. C'est ainsi qu'ont été créés, par des mesures de redéploiement, le département Europe, puis le département Afrique et que le Centre de Documentation a été renforcé.

L'augmentation des coûts de fonctionnement (chauffage, téléphone, poste, entretien), liés tant à la hausse des tarifs qu'au développement des activités de l'IIAP, a conduit à opérer des transferts au détriment du chapitre « vacances d'enseignement ».

Une recette nouvelle pourrait être espérée, en 1982, si le perfectionnement des fonctionnaires français admis dans les sessions était facturé aux administrations. Mais le problème des coûts de fonctionnement est d'une ampleur beaucoup plus grande : il résulte en particulier de l'évolution du prix de l'énergie et des charges d'entretien.

C'est la raison pour laquelle des crédits supplémentaires ont été demandés pour le budget 1982.

Parallèlement, un programme d'économies de gestion est en cours, en matière de chauffage (rénovation de l'installation, mécanisme thermostatique, limitation des périodes de chauffage), de téléphone (suppression des communications directes pour de nombreux postes), de fournitures de bureau (contrôles plus stricts) et de matériel (remplacement différé au-delà des amortissements réglementaires).

Les locaux suffisent pour les tâches actuelles, mais l'IIAP ne pourrait assumer des tâches nouvelles qu'en aménageant les combles pour y installer de nouvelles salles et quelques bureaux.

Par ailleurs, indépendamment des aspects budgétaires, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Fonction publique et des réformes administratives étudie actuellement, en liaison avec la Direction de l'établissement, les adaptations que pourrait nécessiter dans ses moyens et ses missions, l'évolution récente de ses activités.

**

En conclusion, votre rapporteur spécial souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur une question particulière : la situation des administrateurs civils ; les membres de ce corps, de grande qualité, éprouvent de plus en plus de difficultés pour répondre à leur vocation interministérielle, sans doute en raison de l'existence des corps techniques. Une réforme de faible coût devrait être envisagée, tendant à créer un grade d'Administrateur Général, facilitant la mobilité des personnels, et visant à instituer un Conseil de direction de ce corps des administrateurs civils, structure de conception et de proposition à effectifs réduits, chargé de définir les principales orientations de la politique à suivre.

CHAPITRE III

LA POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 1980, une personne active sur sept a participé à des actions de formation (soit 2 910 000 travailleurs).

Le budget consacré à la formation professionnelle a atteint, cette même année, 7 milliards de francs pour l'Etat et 10,3 milliards de francs pour les entreprises.

Mais un nouvel élan a été donné à cette politique depuis l'adoption, par le Parlement, du premier « collectif » pour 1981.

Il est donc indispensable de rappeler les nouvelles orientations, de décrire l'évolution des crédits et de formuler quelques considérations sur l'avenir de la formation professionnelle.

a) Les orientations de la nouvelle politique :

La création du ministère de la Formation professionnelle traduit la volonté politique du Gouvernement d'accorder une très grande attention à une politique destinée à améliorer la condition et les aptitudes des travailleurs, tout en contribuant à résorber le chômage.

Le ministère de la Formation professionnelle doit élaborer une grande réforme, à partir d'une concertation avec les partenaires sociaux et compte tenu des conclusions de la mission confiée au professeur Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Il s'agit de donner aux jeunes une qualification leur permettant d'avoir un emploi ; il faut également inciter les travailleurs à se perfectionner et à s'adapter.

Pour réaliser ce double objectif, une première série d'orientations doit être retenue :

- Donner aux jeunes une formation générale et une qualification professionnelle attestée et leur permettre de reprendre des études ultérieures après quelques années de pratique professionnelle.

- Adapter les travailleurs à l'évolution scientifique et technique, notamment grâce à une liaison étroite avec le Plan.

– Lutter contre la précarité de l'emploi.

– Mieux satisfaire les besoins exprimés par les travailleurs grâce à un renforcement du secteur public de la formation et du contrôle des plans de formation, sans remise en cause du pluralisme.

– Moderniser les enseignements technologiques et professionnels dans l'optique d'une éducation permanente en poursuivant la rénovation de la promotion sociale et en développant la promotion socio-culturelle.

– Revoir les problèmes de financement et de contrôle en se préoccupant en particulier des personnels des entreprises de moins de dix salariés.

Pour étudier les conditions pratiques de mise en oeuvre de ces premières orientations et, le cas échéant, pour les préciser et pour les compléter, trois groupes de travail ont été constitués afin de formuler des propositions à court, moyen et long terme.

Chaque groupe comprend des représentants des partenaires sociaux, des fonctionnaires des différents ministères concernés et des praticiens venus des régions.

Trois thèmes ont été retenus :

- Le financement,
- La relance de la politique de formation professionnelle,
- La régionalisation et la décentralisation.

Votre rapporteur spécial rappelle que le Conseil des ministres du 17 juin 1981 a pris des mesures « sur l'insertion professionnelle des jeunes », qui ont aménagé très sensiblement les anciens « pactes pour l'emploi », dont les résultats effectifs étaient disproportionnés par rapport à leur coût financier. Ces mesures ont été approuvées par le Parlement à l'occasion du vote du premier « collectif » pour 1981 :

– Dans le cadre de l'embauche avec exonération de 50 % des cotisations patronales de sécurité sociale, le salarié doit être recruté pour une période minimale de douze mois au lieu de six précédemment,

– Des « stages d'expérience professionnelle », destinés aux jeunes sans emploi de 18 à 26 ans, dont au moins 60 % de jeunes femmes, aux femmes seules sans emploi et aux jeunes de 16 à 18 ans ayant terminé un cycle complet de l'enseignement technique, ont remplacé les « stages pratiques en entreprise »,

– Des « stages de préparation à la vie professionnelle » se sont substitués aux « stages de formation »,

- La durée moyenne de formation est passée de 380 à 440 heures,
- Au total, ces mesures intéressent 640 000 personnes (contre 540 000 pour la deuxième campagne du troisième pacte pour l'emploi).

b) L'évolution des crédits :

Après un bref commentaire de « l'enveloppe » de la formation professionnelle pour 1982, votre rapporteur spécial examinera plus particulièrement les dotations des Services généraux du Premier ministre.

1. « L'enveloppe » de la formation professionnelle :

Le tableau reproduit ci-après fournit l'évolution de « l'enveloppe » de 1981 à 1982 :

« ENVELOPPE » DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nature des actions	Budget voté en 1981	Propositions pour 1982
I. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE		
(en millions de francs)		
A. Fonctionnement des centres		
<i>Travail</i>		
F.P.A.....	1.678,03	2.123,81
Actions de formation du F.N.E.....	61,94	101,94
Contrats emploi-formation.....	851,84	1.357,00
Total (travail).....	2.591,81	3.582,75
<i>Éducation</i>		
C.N.D.P et C.N.E.C.....	114,18	91,58
A.D.E.P.....	7,24	8,14
Actions spécifiques.....	17,29	17,95
Total (éducation).....	138,71	117,67
<i>Universités</i>		
C.N.A.M.....	106,27	121,73
Actions spécifiques.....	19,63	21,61
Total (universités).....	125,90	143,34
<i>Industrie</i>		
F.N.E.G.E.....	6,80	6,80
<i>Artisanat</i>		
Actions spécifiques.....	3,00	13,37
<i>Justice</i>		
Formation professionnelle des avocats.....	4,00	9,93
<i>Services généraux du Premier ministre</i>		
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.....	920,69	1.153,68
B. Rémunération des stagiaires		
Rémunération.....	3.426,59	4.310,59
Services payeurs.....	8,30	11,07
C. Contrôle et interventions		
Total.....	49,36	46,07
Total (fonctionnement formation professionnelle continue).....	7.275,16	9.395,27
II. APPRENTISSAGE		
<i>Centres de formation d'apprentis</i>		
Éducation.....	627,13	720,52
Agriculture.....	26,89	30,78
<i>Inspection de l'apprentissage</i>		
Éducation.....	27,58	34,06
Agriculture.....	1,12	1,23
Total (apprentissage).....	682,72	786,59
Total (fonctionnement).....	7.957,88	10.181,86
III. ÉQUIPEMENT		
<i>Autorisations de programme</i>		
F.P.A.....	107,92	122,00
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.....	84,00	95,00
Total (équipement).....	191,92	217,00
<i>Crédits de paiement</i>		
F.P.A.....	120,00	150,00
Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.....	105,00	100,00
Total.....	225,00	250,00

Le projet de budget pour 1982 prévoit 10,18 milliards de francs pour le fonctionnement et 250 millions de francs pour l'équipement, soit un total de 10,43 milliards de francs, ce qui représente une progression de 27,5 % par rapport à l'an dernier.

Les principaux efforts envisagés porteront sur les actions tendant à améliorer la situation de l'emploi et sur la formation de certains publics défavorisés.

Seront notamment développées les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi dépourvus de toute qualification.

L'accent sera également mis sur la diversification des interventions de l'Association pour la formation professionnelle des adultes, notamment en faveur des demandeurs de congé de formation.

2. Les crédits inscrits au budget des Services généraux du Premier ministre :

Le tableau reproduit ci-dessous fournit l'évolution des quatre « grands chapitres ».

LES QUATRE « GRANDS CHAPITRES »

Chapitres	Actions	Crédits votés en 1981	Crédits demandés pour 1982	Variation (en %)
		(en milliers de F)		(en %)
37-03	Contrôle et fonctionnement des instances-Interventions	49 362	46 071	- 7,14
43-03	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale	920 693	1 153 682	+ 25,29
43-04	Rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle	3 426 594	4 310 594	+ 25,79
66-00	Dotations en capital du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.			
	- Autorisations de programme	84 000	95 000	+ 13,09
	- Crédits de paiement	105 000	100 000	- 4,76

La réduction de la dotation globale du chapitre 37-03 est notamment due à la non-reconduction, pour 1982, du crédit de 17 000 000 de francs qui avait été accordé en 1981 pour le financement de la campagne d'information des mesures prises en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Une provision globale a toutefois été inscrite au budget des Charges communes pour des actions nouvelles en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Après la mise au point de ces actions, ces crédits se trouveront répartis entre les différents chapitres, et notamment le chapitre 37-03, si une campagne d'information apparaît nécessaire.

S'agissant des trois chapitres de fonctionnement, votre rapporteur spécial constate, comme le révèlent les tableaux reproduits ci-dessous, que le montant de la dotation demandée pour chacun de ces chapitres en 1982 est inférieur au total obtenu pour 1981 (loi de finances initiale + modifications en cours d'exercice). Cette constatation met l'accent sur l'ampleur de l'effort qui a été consenti au moment du premier « collectif » pour 1981.

**GESTION BUDGETAIRE DU CHAPITRE 37-03
CONTROLE ET INTERVENTIONS**

	1980	1981
- Ressources de l'exercice	(en francs)	
Dotation.....	45 346 891	49 361 735
Collectif.....	-	8 900 000
Autres opérations.....	3 000 000 (1)	-
TOTAL des Ressources.....	48 346 891	58 261 735
- Engagements de l'exercice		
Transferts.....	5 923 000	3 860 577
Délégations.....	30 181 789	26 238 500
Autres dépenses.....	12 225 525	1 236 000
TOTAL des Dépenses Engagées..	48 330 314	31 385 077
- Crédits non consommés		
Crédits non engagés.....	16 577	26 876 658 (2)
Crédits déclarés sans emploi.....	632 297	
TOTAL des Crédits Non Consommés	648 874	
TOTAL des Crédits Utilisés...	47 692 017	

(1) Arrêté du 25/08/1980 provenance 43-03.

(2) Situation au 30/06/1981.

GESTION BUDGETAIRE DU CHAPITRE 43-03
(Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale)

(en francs)

	1980			1981		
	Ressources	Dépenses	Solde	Ressources	Dépenses	Soldes
<u>Disponibilités de l'exercice</u>						
Dotation loi de finances	1 102 852 792			920 692 792		
Collectifs.....				480 000 000		
Reports.....	135 073 273			173 744 522		
Fonds de Concours (FSE)	75 621 077			46 961 469		
Transferts créditeurs	16 067 053			100 000		
T O T A L.....	1 329 614 195			1 621 498 783		
<u>Dépenses (1)</u>						
Transferts.....		290 218 510			247 153 096	
Délégations.....		835 080 307			695 784 500	
Ordonnancements directs		30 570 856			34 720 056	
T O T A L.....		1 155 869 673			977 657 652	
<u>Solde</u>			173 744 522			643 835 121

(1) Déduction faite des crédits déclarés sans emploi en fin de gestion 1980 par les ministères et par les régions.

(2) L'exercice 1981 n'étant pas terminé, cette somme ne représente pas le solde de l'exercice, mais le disponible à la date du 1er juillet 1981.

(Rémunérations des stagiaires)

(en francs)

	1980			1981		
	Ressources	Dépenses	Solde	Ressources	Dépenses	Solde
<u>Disponibilités de l'exercice</u>						
Dotation loi de finances	3 288 834 000			3 426 594 000		
Collectifs.....	106 000 000			1 160 000 000		
Reports.....	68 581 523			125 284 012		
Fonds de Concours...	197 742 030			151 923 787		
Transferts créditeurs	6 000 000					
Economie et cumulations de crédits.....						
TOTAL DISPONIBLE....	3 667 157 553			4 863 801 799		
<u>Dépenses</u>						
(Transferts)		3 541 850 000			2 820 000 000	
Délégations.....		23 541				
		3 541 873 5 41				
<u>Solde</u>			125 284 012			2 043 801 799

(1) L'exercice 1981 n'étant pas terminé, cette somme ne représente pas le solde de l'exercice mais le disponible au 1er juillet 1981.

GESTION BUDGETAIRE DU CHAPITRE 66-00
Dotation en capital du Fonds de la formation professionnelle
et de la promotion sociale

(en francs)

	1979	1980	1981
Dotation loi de finances.....	105 000 000	105 000 000	84 000 000
Collectif.....	-		
Reliquat sur dotation.....	20 008 716	758 716	1 350 716
Transferts créditeurs.....	1 250 000	1 500 000	500 000
Fonds de Concours.....	2 494 983	186 000	
T O T A L.....	128 753 699	107 444 716	85 850 716

c) Observations sur la formation professionnelle :

Au moment où la lutte contre le chômage devient un impératif majeur, le rôle de la formation professionnelle est fondamental.

Votre rapporteur spécial souligne l'importance de l'effort accompli par l'Etat dans ce projet de budget (+ 27,5 %).

La loi de finances rectificative pour 1981 et le présent projet de budget reconduisent les dispositions concernant la participation des employeurs au financement de la formation continue et des formations alternées. Après une large concertation, le gouvernement doit mettre en place un dispositif amélioré. Il faut noter que, depuis 1978, le taux de participation des entreprises reste pratiquement constant : 1,82 % en 1978, 1,84 % en 1979, 1,79 % en 1980.

Votre rapporteur met l'accent sur plusieurs priorités :

- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en tenant compte de l'inadaptation des qualifications sans nuire à la liberté des choix et à la qualité de la formation générale.

- Favoriser les actions de décentralisation dans le domaine de la formation professionnelle en les adaptant aux besoins locaux. Une telle préoccupation est d'autant plus justifiée que le gouvernement s'est fixé comme priorité la relance économique.

- Insister sur le perfectionnement en luttant contre les anomalies relevées dans les stages de formation. En effet, le pourcentage des stagiaires est d'autant plus faible que l'entreprise est petite et que la qualification est réduite. Par ailleurs, une fois au chômage, les titulaires des rémunérations les moins élevées ne sont pas incités à suivre un stage de formation car la différence entre l'allocation de chômage et la rémunération des stagiaires est négligeable.

- Elever le niveau de qualification. N'oublions pas qu'il existe encore des offres d'emploi non satisfaites faute de travailleurs suffisamment qualifiés.

- Et enfin, contrôler de façon encore plus rigoureuse l'utilisation des crédits de formation.

CHAPITRE IV

LES ORGANISMES RATTACHES

Le budget des Services Généraux du Premier Ministre comprend des dotations affectées à des organismes très divers.

Votre rapporteur spécial examinera successivement :

- les crédits du Ministre des Droits de la Femme ;
- la Direction de la Documentation Française ;
- le Haut Comité d'Etude et d'information sur l'alcoolisme ;
- le Haut Comité de la Langue Française ;
- le Service technique Central des Chiffres ;
- les Centres interministériels de renseignements administratifs (CIRA) ;
- la Délégation à l'espace aérien ;
- les dépenses relatives à l'activité du Médiateur.

A. LES CREDITS DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES DROITS DE LA FEMME

Ce ministère est doté des moyens nécessaires pour définir et mettre en oeuvre une nouvelle politique des Droits de la Femme. Il s'agit d'une administration de mission qui, regroupant les compétences du ministère de la condition féminine et du Secrétariat d'Etat à l'emploi féminin, est chargée, à l'intérieur du Gouvernement, d'une tâche de réflexion et de proposition pour la promotion des droits des femmes, et, par ailleurs, de l'animation d'actions collectives en leur faveur.

Les crédits d'interventions d'un montant de 77,7 millions de F en 1982, se répartissent ainsi :

- Fonds d'action de 60 millions de F destinés à financer les priorités que s'est fixées le ministère : plusieurs mesures sont envisagées :

- Emploi-Formation : 22 stages annuels expérimentaux de formation sont prévus pour 1982 de même que la formation de 45 inspecteurs de police chargés d'accueillir dans les commissariats les femmes victimes de violences ;

- Information : une campagne d'information sur les méthodes contraceptives est lancée, une prochaine campagne traitera de la mixité de l'emploi ;

- Développement de structures d'accueil des femmes ;

- Actions spécifiques en faveur des femmes migrantes ;

– Subvention de 14,5 millions de F aux associations, sous forme de créations d'emplois publics qui se décomposent comme suit : 4,5 millions de F sont consacrés à la création de 100 emplois par la loi de finances rectificative pour 81 et 10 millions de F pour les 200 emplois créés par le projet de loi de finances pour 82.

– Subvention de 3,2 millions de F au Centre d'Information Féminin (+ 27,55 % par rapport à 1981). Le CIP a une mission d'information auprès des femmes et dispose à cet effet d'une quarantaine de centres locaux dont il finance en partie le personnel.

B. LA DIRECTION DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

L'évolution des dotations, d'un exercice à l'autre, est la suivante :

	1981 (en francs)	1982 (en francs)	Variation (en %)
Dépenses de personnel	22 042 564	28 409 537	+ 28,88
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services.....	4 910 775	6 240 853	+ 27,08
Travaux d'entretien		270 130	270 130
Dépenses de matériel de production	2 985 864	3 285 864	+ 10,00
TOTAUX	30 209 323	38 206 384	+ 26,47

Il est prévu de créer 8 emplois en 1982.

Une mesure nouvelle intéresse le financement d'un achat de matériel informatique (1 250 000 F, dont 650 000 F non reconductibles).

La Direction reçoit également des crédits d'équipement inscrits au chapitre 57-02 (« Secrétariat Général du Gouvernement ») : 2 800 000 F en autorisations de programme sont demandés à ce titre pour 1982.

Les évaluations du compte de commerce, qui a pour objet de retracer les opérations de recettes et de dépenses liées à l'élaboration, à l'édition et à la diffusion dans le public des études, passent de 35,87 millions de francs en 1981 à 51,16 millions de francs en 1982 (+ 42,61 %).

C. LE HAUT COMITE D'ETUDE ET D'INFORMATION SUR L'ALCOOLISME

Les moyens d'intervention du Haut Comité progressent faiblement d'un exercice à l'autre : 4,42 millions de francs en 1982, contre 4,02 millions de francs en 1981 (+ 9,94 %). Cette évolution est préoccupante.

La modestie des moyens du Haut Comité est d'autant plus inquiétante que les mesures préconisées par le Groupe de Travail présidé par le Professeur Jean Bernard constituent un plan d'action à long terme cohérent et efficace en

vue d'inciter les Français à prendre conscience de la quantité d'alcool à ne pas dépasser, à mieux mesurer le taux d'alcool des boissons courantes et par là-même, à faire un effort pour une meilleure hygiène de vie.

En 1982, la tâche qui s'impose au Haut Comité est donc de développer, en collaboration avec chacun des ministères intéressés, les actions en cours ou restant à entreprendre et à veiller à ce que cette politique se poursuive avec fermeté. D'autre part, il orientera les recherches vers un approfondissement des aspects épidémiologiques, sociologiques et socio-économiques de l'alcoolisation, notamment dans les milieux de travail et chez les jeunes, et il soutiendra les organismes qui apportent une contribution au recul de l'alcoolisation.

D. LE HAUT COMITE DE LA LANGUE FRANCAISE

L'action du Haut Comité a été très critiquée par le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la langue française (1). Il convient de ne pas exagérer la portée de ces observations, tout en soulignant que des progrès doivent être accomplis dans plusieurs domaines, notamment l'amélioration du contrôle de l'activité des associations subventionnées.

Le Haut Comité assure, pour l'instant, la mise en oeuvre du programme d'action prioritaire en faveur de notre langue.

L'accroissement des moyens accordés au Haut Comité a représenté 750 000 F par redéploiement sur les budgets de plusieurs ministères.

Le ministère du Budget a défini l'opération sous la forme suivante, qui a reçu l'accord des administrations intéressées :

- prélèvement de 300 000 F sur le chapitre 43-80 (« interventions diverses ») du ministère de l'Education nationale ;
- prélèvement de 150 000 F sur le chapitre 43-11 (« enseignement supérieur - encouragements divers ») du ministère des Universités ;
- prélèvement de 150 000 F sur le chapitre 42-26 (« enseignement élémentaire et secondaire à l'étranger, promotion de la langue française et échanges linguistiques ») du ministère des Relations extérieures ;
- prélèvement de 150 000 F sur le chapitre 42-21 (« action de coopération culturelle et sociale ») du ministère de la Coopération.

Pour 1982, les actions en faveur de la langue française bénéficient d'une mesure nouvelle de 1 380 000 F, ce qui porte à 3 057 589 F le montant de la dotation qui leur est consacrée.

(1) Rapport fait par M. Pascal Clément, député, au nom de la commission d'enquête sur la langue française (AN n° 2311, 1980-1981).

E. LE SERVICE TECHNIQUE CENTRAL DES CHIFFRES

Ce Service, à vocation interministérielle est chargé de l'étude, de la recherche des perfectionnements, de la préparation, de l'emploi et du contrôle technique des chiffres assurant la protection des communications des départements ministériels.

Il bénéficie en 1982 d'une création de 3 emplois contractuels.

Une autorisation de programme d'1,4 million de francs est demandée pour 1982 en vue du remplacement des matériels de mesures, d'analyses et d'évaluations cryptologiques.

F. LES CENTRES INTERMINISTERIELS DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (CIRA)

Avec près de 4 millions de francs en 1982, les CIRA enregistrent un accroissement de 37,87 % de leurs moyens.

Il existe actuellement trois centres en fonctionnement installés à Paris, Lyon et Metz.

Le centre de Paris a répondu à 128 100 appels au cours du 1^{er} semestre 1981 soit, en moyenne 1 050 appels par jour.

Depuis le 15 avril 1981, le CIRA est installé dans de nouveaux locaux mieux adaptés à sa mission. Le centre est désormais équipé d'un nouvel autocommutateur - 56 lignes secteur sont actuellement en service.

Le centre de Lyon a répondu à 38 108 appels au cours de la même période soit en moyenne près de 312 appels par jour.

Le centre de Metz a répondu à 31 254 appels au cours de la même période soit en moyenne près de 256 appels par jour.

La principale difficulté des CIRA intéresse le personnel.

Sur 75 agents en poste dans les CIRA, 60 sont des agents mis à disposition par d'autres administrations et 15 agents occupent des emplois de contractuels inscrits au budget des Services Généraux du Premier Ministre.

La création, dans les prochaines années, de nouveaux centres, exigera la mise à disposition d'autres fonctionnaires.

Les fonctionnaires mis à disposition étant pris sur les effectifs existant des administrations d'origine, certaines de ces administrations auront des difficultés à recruter le personnel nécessaire.

G. LA DELEGATION A L'ESPACE AERIEN

Les moyens mis à la disposition de la Délégation progressent, d'un exercice à l'autre, très faiblement. Les crédits affectés à la réalisation et à la diffusion d'études demeurent fixés à leur niveau de 1981 (soit près de 80 000 F).

H. LES DEPENSÈS RELATIVES A L'ACTIVITE DU MEDIATEUR

La dotation du « Médiateur » atteint 6,11 millions de francs en 1982 (+ 16,52 % par rapport à 1981).

Durant les sept premières années, le nombre de réclamations a plus que doublé : 1 773 en 1973 – 4316 en 1979.

Cette progression s'est poursuivie en 1980 et 1981.

De juillet 1980 à fin juin 1981, le Médiateur a reçu 8 060 nouveaux dossiers.

Pendant cette même période, 9 924 dossiers ont été traités (70 % antérieurs à 1981, 30 % au titre de 1981).

Sur ce nombre :

- 31,00 % ont été reconnus irrecevables ;
- 40,00 % ont été renvoyés aux requérants, le Médiateur ayant constaté après enquête que la réglementation a été correctement appliquée et qu'il n'y avait pas eu mauvais fonctionnement du service public ;
- 24,85 % ont abouti à une solution qui a rétabli le requérant dans ses droits ;
- 1,73 % ont été rejetés mais ont donné lieu à une proposition de réforme :
- 2,42 % ont été abandonnés par leur auteur.

En comparant les chiffres des dossiers reçus, traités et réglés depuis juillet 1980 jusqu'à fin juin 1981 avec ceux de la période 2e semestre 1979-1er semestre 1980, on constate :

- une augmentation de 75 % des réclamations nouvelles reçues ;
- une augmentation de 20 % du nombre de dossiers traités ;
- un doublement du nombre de dossiers traités mais non réglés.

Sous le bénéfice des observations contenues dans le rapport de M. Robert Guillaume, rapporteur spécial, votre commission a adopté, le 3 novembre 1981, les crédits des Services Généraux du Premier Ministre.